

Séance publique du 7 juillet 2003

Délibération n° 2003-1282

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 8°

objet : **ZAC Espace Transvaal- Suppression**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Il convient de procéder à la suppression de la ZAC Espace Transvaal à Lyon 8° compte tenu de la réalisation de l'ensemble du programme de construction et du programme des équipements publics (PEP).

La ZAC Espace Transvaal à Lyon 8° a été créée par délibération du conseil de Communauté le 23 septembre 1991. Son aménagement a été confié par voie de convention à la SNC Bataille.

Les objectifs de cette opération consistaient à urbaniser les tenements de l'ancienne usine Solyvent-Ventec.

Par délibération en date 7 juillet 1998, le Conseil communautaire approuvait le dossier de réalisation modificatif de la ZAC et le nouveau programme des équipements publics (PEP).

L'opération est aujourd'hui achevée et a permis de réaliser 30 675 mètres carrés de SHON de logements et 6 282 mètres carrés de SHON d'activités, répondant ainsi aux objectifs de la ZAC.

Le PEP a été réalisé conformément au dossier de réalisation modificatif et comprenait :

- les infrastructures de voirie, assainissement, adduction d'eau potable, télécommunication, éclairage public, alimentation électrique,
- la réalisation d'une placette-square,
- la participation financière à la réfection de la Maison du peuple.

Par avenant n° 3, la date d'expiration de la convention d'aménagement était fixée au 31 juillet 2002.

Compte tenu de l'achèvement du programme de construction et du programme des équipements publics et conformément à l'article R 311-12 du code de l'urbanisme, il est proposé de procéder à la suppression de cette opération ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article R 311-12 du code de l'urbanisme ;

Vu ses délibérations en date des 23 septembre 1991 et 7 juillet 1998 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

Décide de procéder à la suppression de la ZAC Espace Transvaal à Lyon 8°.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,